

Opinion de la Chambre des députés
COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL EUROPÉEN - Une Europe qui protège : une initiative pour étendre les
compétences du Parquet européen aux infractions terroristes transfrontières
COM (2018)641

La Chambre des députés :

- soutenir l'extension des compétences du Parquet européen aux infractions terroristes dans les conditions d'une analyse préalable concernant l'allocation des ressources disponibles ;
- soutenir une approche commune et une réponse ferme de l'Union européenne à la menace du terrorisme, le renforcement de la capacité d'enquête et de poursuites pénales des infractions terroristes et de la coopération entre les États membres, ensemble avec l'atténuation des risques d'une approche fragmentée au niveau national et la nécessité d'une procédure simplifiée pour vérifier des informations judiciaires aux fins de la poursuite pénales des infractions de terrorisme.